

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-146-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

**N° 146/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

**Objet de la délibération :**

**CHAY : régularisation linéaire voirie transférée à la CCLL – Modification ATLAS**

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	4
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote	
- Pour :	76
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamila à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Procuration** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

**Excusé(e)s** Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.  
Mmes Muller Valérie, Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 86/18 du 28/05/18 modifiant le règlement voirie et particulièrement l'atlas,
- Vu la délibération de Chay en date du 08/10/19 relative à la modification de la surface voirie transférée à la CCLL et plus particulièrement les routes de Brères et de Rennes à savoir :

Route de Brères	-480 m <sup>2</sup>
Route de Rennes	-720 m <sup>2</sup>

Considérant que cette modification du linéaire aura un impact sur le montant des attributions de compensation depuis l'année 2018 et suivantes qui diminue de 624€,

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la révision du linéaire de voirie à transférer à la CCLL avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Valide la liste des voiries d'intérêt communautaire jointe.

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue de la Bastide  
25200 ORIGNANS

Fait et délibéré en séance, le 12/12/19  
Pour Extrait authentique,  
Jean-Claude GRENIER  
Président